

GPS&O. Absentéisme : faut-il toucher les élus au porte-monnaie ?

Le groupe des élus Indépendants Seine et Oise met les pieds dans le plat. Face à l'absentéisme de certains élus de la communauté urbaine GPS&O, il demande une modulation des indemnités proportionnelle à leur assiduité.



Les séances plénières ouvertes au public ne sont pas trop touchées par l'absentéisme. C'est surtout en bureau communautaire et en commission que certains élus font défaut.

Les séances publiques du conseil communautaire de GPS&O où l'on compte assez peu de chaises vides seraient-elles une façade qui cacherait une autre réalité sur l'absentéisme des élus ? En tout cas, le manque d'implication de certains élus a fait réagir le groupe ISO Indépendants Seine et Oise qui, par la voix de son président, Denis Faist (mairie adjoint d'Andrésy) demande la modification du règlement intérieur de l'assemblée relative à l'assiduité des conseillers communautaires.

« Depuis de nombreux mois, notre groupe constate la faible présence des conseillers communautaires, notamment lors des réunions des commissions réglementaire de la communauté urbaine »,

explique-t-il dans une lettre qui accompagne une question écrite posée au président Tautou le 25 mars dernier.

Des commissions claires

« Globalement, à chaque commission, il manque la moitié des élus », estime-t-il. Or plus que dans les conseils, c'est dans les commissions que le travail de fond s'accomplit. D'où l'idée d'introduire une part de modulation sur le versement des indemnités des conseillers en cas d'absentéisme répété. Autrement dit de toucher au porte-monnaie les conseillers qui ne font pas ce pour quoi ils ont été élus. Philippe Tautou se dit prêt à pousser la réflexion sur ce sujet (voir notre encadré ci-dessous).

ils sont membres ».

Les élus Indépendants Seine et Oise proposent d'introduire le dispositif suivant au règlement intérieur : « Tout conseiller communautaire qui comptabilise, au terme d'un semestre échou, plus de 30 % d'absences injustifiées, voit son indemnité mensuelle réduite en proportion, dans la limite de 50 % sur le semestre suivant ». Les absences motivées par la représentation officielle du conseil communautaire à une autre manifestation, par

une réunion le même jour dans une autre collectivité où siège l'élu, les congés maternité, les absences pour raison médicale ou impérieuse nécessitant professionnelle ou personnelle dûment justifiées, ne seraient pas comptabilisées.

Le débat sur cette question qui touche d'une certaine façon à la moralisation et à la clarté de la vie politique est lancé.

Francine Carrière

1,2M€ D'INDEMNITÉS

GPS&O a fait le choix d'indemniser non seulement les vice-présidents et les délégués. La somme budgétisée pour 2017 s'élève à 1,2 M€. Les indemnités sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il s'agit donc d'indemnités brutes sur lesquels pèsent des charges sociales.

Il convient également de préciser que certains élus qui cumulent plusieurs fonctions électives donnant droit à des indemnités voient leurs émoluments écartés. Un élu cumulant plusieurs mandats ne peut pas toucher plus de 8300€ net par mois.

Au sein de GPS&O les indemnités sont les suivantes :
▲ Président de la communauté : 4 420,85 € bruts

mensuels (soit 115,60 % de l'indice brut 1015).

▲ Vice-Présidents membres du bureau : 2 210,73 € bruts mensuels (soit 57,80 % de l'indice brut 1015).

▲ Conseillers délégués, membres du bureau : 1 105,21 (soit 28,90 % de l'indice brut 1015).

▲ Conseillers communautaires : 527,74€ bruts mensuels (soit 13,80 % de l'indice brut 1015).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique est passé de 1 015 à 1 022, soit de 3 824,27 € à 3 847,57 €. Une délibération sera nécessaire pour réactualiser la valeur de l'indice.

Le président Tautou plutôt favorable

Nous avons sollicité le président de la communauté urbaine, Philippe Tautou, pour lui demander son point de vue sur cette délicate question de l'absentéisme, notamment au sein des commissions. Il nous a répondu par écrit :

« L'idée de moduler l'indemnité des délégués communautaires en fonction de leur assiduité tant lors des séances plénières du conseil qu'en commission est pertinente. Nous nous sommes donc déjà penchés sur la question, avant même d'être sollicités par le groupe ISO. Cette mesure mérite toutefois d'être étudiée sérieusement. S'il existe un cadre



Philippe Tautou président de la communauté urbaine.

légal pour l'application d'un tel dispositif au sein des Régions par exemple, aucun texte n'existe pour les intercommunalités. Il faut donc à la fois trouver des mesures justes, équilibrées et conformes à la légalité mais aussi nous assurer de leur réelle efficacité. »

Du monde au conseil, moins dans les commissions

Dans la question écrite, bien sûr le groupe ISO ne donne pas de nom. Le *Courrier de Mantes* a épiluché les procès-verbaux des conseils et des bureaux communautaires. Il s'est procuré ceux de quatre commissions.

Bizarrement, les réunions où l'absentéisme est le moins fort sont les séances plénières du conseil communautaire auxquelles le public assiste relativement nombreux.

Bien sûr, tous les élus ne sont pas concernés par l'absentéisme chronique. D'ailleurs, personne ne serait choqué qu'un élu manque une réunion de temps en temps, tout simplement parce qu'il est retenu ailleurs. En revanche, certains

finissent par ressembler à des élus fantômes. C'est ce qui ressort clairement des procès-verbaux. Championne toute catégorie Rama Sall : depuis 7 mois, elle n'a assisté à aucun conseil, aucun bureau communautaire, aucune commission (voir notre édition du 8 mars).

Le deuxième vice-président Karl Olive, maire de Poissy et conseiller départemental, est lui aussi régulièrement aux absents. Sur les sept derniers bureaux communautaires, il en a manqué 4. Sophie Primas (sénatrice-maire d'Aubergenville, première vice-présidente), Laurent Brosse, Dominique Bouré, Jean-Michel Voyer ont été absents 3 fois.

Pour ce qui est des commissions, Karl

Olive n'est pas très assidu non plus, absent 5 fois sur 6 à la commission « attractivité du territoire ». Idem pour Sophie Primas, Michel Vialay qui, eux aussi, ont manqué 5 réunions sur 6 de cette même commission. Quant à la conseillère départementale, conseillère municipale de Mantes-la-Jolie, Cécile Dumoulin, elle n'a assisté à aucune des 7 réunions de la commission « aménagement du territoire ». Serge Ancelot a été absent aux cinq séances de la commission « environnement durable et services urbains ». Nous avons demandé à ces élus de réagir (lire en page 3).

F.C.

Certains élus assument, d'autres moins

Le *Courrier* a contacté plusieurs élus concernant leur absentéisme. Certains ont accepté de s'expliquer. Agendas trop chargés, boycott, chacun évoque ses motifs. D'autres ne nous ont pas répondu.

▲ Serge Ancelot, maire

(DVD) d'Auffreville-Brasseuil.

Il fait partie des élus que l'on ne voit quasiment plus à GPS&O. Il assume et reverse l'intégralité de ses indemnités de conseiller communautaire à la caisse des écoles : « Je n'étais pas favorable à cette indemnité. Dans la mesure où je ne siège pas, bien sûr, je ne la mérite pas. Je fais un chèque au trésorier public qui l'affecte à la caisse des écoles d'Auffreville-Brasseuil ». Elu communautaire très impliqué du temps de la Camy, Serge Ancelot ne s'y retrouve pas dans la façon dont fonctionne GPS&O : « J'ai assisté à la dernière conférence des maires, il y a une quinzaine de jours. J'y ai vu défiler des cabinets d'audit extérieurs. Des gens qui parlent de façon incompréhensible. Je ne comprends pas que l'on fasse à ce point appel à des cabinets extérieurs alors que nous avons des services et des compétences en interne », affirme-t-il.

Le maire d'Auffreville-Brasseuil n'apprécie guère non plus la façon dont les postes ont été distribués : « Il y a des vice-présidences et des délè-



gations de complaisance », dit-il. Et que c'est parce que son emploi du temps est déjà chargé qu'il ne s'est inscrit qu'à une commission. Il relativise « le poids dans l'exercice démocratique » de ces réunions, et il considère que la participation des élus y est « facultative ».

▲ Fabrice Lepinte (SE), maire de Goussonville.

Entre le 11 mars 2016 et le 24 janvier, Fabrice Lepinte (groupe ISO) n'a été présent que deux fois lors des six réunions de la commission attractivité du territoire. Il explique que son activité professionnelle ne lui permet pas toujours de se rendre dis-

ponible. Et que c'est parce que son emploi du temps est déjà chargé qu'il ne s'est inscrit qu'à une commission. Il relativise « le poids dans l'exercice démocratique » de ces réunions, et il considère que la participation des élus y est « facultative ».

▲ Sophie Primas, sénatrice-maire (LR) d'Aubergenville.

Membre des commissions « aménagement » et « attractivité du territoire », Sophie Primas n'y a quasiment jamais mis les pieds. « Les commissions sont

assez formelles, il y a d'autres endroits pour travailler. Je voulais tout de même avoir un rôle dans la construction de GPS&O », répond l'élue, qui reconnaît tout de même qu'elle aimerait être plus présente. Maire, vice-présidente de communauté urbaine, sénatrice, soutien actif de la campagne de François Fillon, l'agenda de l'Aubergenvilloise est chargée, peut-être un peu trop. « 90 % du travail se fait en amont, lors de réunions précédant les commissions. J'ai notamment beaucoup travaillé sur l'agriculture », se défend la parlementaire. Pour son activité au sein de la communauté urbaine, elle déclare percevoir environ 400 euros après un écrêtement dû à ses autres indemnités. Elle confie aussi réfléchir à abandonner un mandat après l'été. En ce qui concerne un versement des indemnités selon la présence en commission, elle répond : « Pourquoi pas ? »

▲ Ghislaine Senée, maire (EELV) d'Evrecquemont et conseillère régionale.

Ghislaine Senée est loin d'être irréprochable en la matière. Absente à trois commissions « envi-

PAS DE RÉPONSE !

▲ Cécile Dumoulin (LR), conseillère départementale et conseillère municipale à Mantes-la-Jolie, ne nous a pas répondu.

▲ Karl Olive (LR), maire de Poissy et vice-président du conseil départemental, ne nous a pas répondu.

▲ Michel Vialay (LR), maire de Mantes-la-Jolie, ne nous a pas répondu.

